



SAINT-CALIXTE

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2020**

Séance ordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Saint-Calixte, tenue le 20 avril 2020 à 20 h 00, à huis clos (COVID-19). À cause de cette situation exceptionnelle, les questions des citoyens sont envoyées par courriel. Voici les réponses.

### **Question 1 :**

Concernant ce rendez-vous que vous deviez avoir avec le MTQ en mars à propos de la réfection de la route 335 (village), l'aqueduc et les égouts et le pluvial dont avait été promis de refaire depuis 2013. Est-ce que le gouvernement va vous accorder le financement (subventions)? Vous avez demandé un emprunt de 9 millions pour les travaux de la 335. Donc si vous ne recevez pas d'aide gouvernementale pour financer votre part de l'aqueduc et des égouts du village, que se passe-t-il donc? Est-ce que la MTQ ne fera que l'asphaltage de la 335 ?

**Réponse :** Selon les dernières discussions avec le MTQ, le projet de grande réfection de la 335 du noyau villageois ne pourra être réalisé avant 2021. Pour être admissible aux subventions, nous devons avoir un plan d'intervention qualifiant d'urgence (code rouge) le changement de l'aqueduc et des égouts. Malheureusement, le rapport présenté et rédigé par une firme externe en 2019 ne l'était pas. Un rapport complémentaire a été demandé et nous devrions être admissible aux subventions pour 2021. Cependant, lors de notre dernière rencontre avec le MTQ le 21 février dernier, nous avons tout de même mentionné que la 335 ne pouvait attendre encore. Cela dit, nous devrions d'ici quelques jours pouvoir signer un protocole d'entente au montant de 100 000 \$ pour des corrections sur la route 335 du noyau villageois. Il s'avère qu'il sera plus rapide que la municipalité soit le maître d'œuvre des travaux que le MTQ, même si cette route n'est pas de la responsabilité de la municipalité.

### **Question 2 :**

Pouvez-vous nous dire où est située cette zone pour un projet d'hôtel et d'immeubles à trois étages et pour quand est ce projet ou ces projets?

**Réponse :** Le projet d'hôtel est en fait situé dans la zone CN2-7 et plus précisément sur le site du complexe Camping Atlantide. Il serait situé en principe selon le promoteur à l'arrière du site où se trouve le zoo actuellement à plus ou moins 150 mètres de la route 335. Nous vous informons que le projet de règlement 345-A-2020-119 en est qu'à sa première lecture et qu'il fera l'objet d'une consultation publique. Nous vous invitons à regarder le journal l'Express de Montcalm dans lequel sera publié l'avis de consultation publique lors duquel vous pourrez vous faire entendre. Veuillez prendre note qu'aucune assemblée publique ne sera tenue tant que l'arrêté ministériel d'état d'urgence sanitaire sera levé. Dès lors, un avis public annonçant la tenue d'une consultation publique sera publié pour entendre les gens concernant ce projet de modification de zonage.

Pour les 3 étages, auparavant, c'était des 2 1/2 . Pour une meilleure qualité des logements. En zones C4, ces zones sont situées dans le noyau villageois.

### **Question 3 :**

Ce nouvel emplacement pour la tenue des séances ordinaires et extraordinaires dans le centre Guy St-Onge, est-ce que cet endroit désigné sera un emplacement permanent? Est-ce que les locaux du Cercle de fermières seront déplacés? Est-ce que la



SAINT-CALIXTE

bibliothèque sera touchée par ces travaux? Est-ce que la salle pourra être utilisée encore pour des spectacles?

Le 13 mars dernier nous devons avoir une annonce importante pour notre municipalité sur sujet nécessitant possiblement le déplacement des séances à la salle Guy St-Onge. Mais malheureusement, la COVID-19 a été l'élément annulant cette annonce. Devant ce fait et tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas de retour de cette annonce, il n'est pas nécessaire d'aller de l'avant, raison pour laquelle la résolution sur ce point a été retiré de l'ordre du jour de la séance du 20 avril.

La salle de spectacles et la bibliothèque n'étaient pas touchées, par ces changements.

**Question 4 :**

Municipalisation d'un terrain sur Rosée-des-Bois. Lot 4 631 740. A mon sens, la Municipalité roule pas sur l'or. Quel est le but de cet achat? De qui vous acheter ce lot?

L'achat du terrain est 1 \$. C'est une rue qui sera municipalisée.

**Question 5 :**

Règlement numéro 345-A-2020-11 - Zone commerciale et de conservation : J'imagine que c'est Atlantide que j'ai entendu? Projet est intéressant. Pouvez-vous nous transmettre un croquis ou dessin du projet l'entrepreneur? S'il va de votre vote pour cette modification, est-ce que vous avez établi des requis en terme d'emplacement du bâtiment et du voisinage?

C'est effectivement Atlantide. Pour le croquis, vous devez vous adresser directement à Atlantide. Nous n'avons pas pour le moment l'info sur son emplacement. Nous vous reviendrons quand la ressource interne qui s'occupe de ce dossier sera au bureau.

**Question 6 :**

Nous n'entendons plus parler du Chalet des loisirs... où en est-on rendu à ce sujet?

Nous sommes toujours en attente d'avoir une subvention pour réaliser ce type de projet. Il serait impensable de le faire sans subvention. Le jour où nous aurons une confirmation, soyez assuré qu'il y aura une conférence de presse et une annonce sur nos médias sociaux. Comme vous l'avez mentionné, la Municipalité ne roule pas sur l'or.